



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du
CONSEIL MUNICIPAL du 5 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Philibert de MOUSTIER - Jean-Jacques HAINAUT - Céline SERVOISIER, Adjoints - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Alain COUDERT - Françoise BERLY - Karine JANAS - Didier VERHOESTRAETE - Sandra VALEYRE - Thierry BEULÉ - Bruno FURCHERT - Alex MOTAIS DE NARBONNE.

Absents : Isabelle VILAREM (représentée par M. DUMORTIER), Nicole FAUVAUX - Pierre CAUVET - Estelle MAILLOT - Yohana SALOMONE (excusée) Vincent BERJAT (excusé).

Secrétaire de Séance : Karine JANAS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Compte Administratif Commune 2021

Pour le vote du Compte Administratif Commune 2021, le Conseil Municipal désigne Monsieur COUDERT comme Président.

Sous la présidence de Monsieur COUDERT, Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la Commune.

Le compte administratif laisse apparaître un solde d'exécution de 607 432,75 € en section de fonctionnement et de 99 515,62 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le compte administratif à l'unanimité par 12 voix pour.
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.
- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier de Meru,
- **DÉCIDE** l'affectation du résultat au Budget Primitif 2022 de 357 432,75 € à la section de fonctionnement et de 250 000 € à la section d'investissement.

Vote du taux des Taxes Directes Locales

Pour la septième année consécutive, le Conseil Municipal après délibération décide de ne pas augmenter les impôts locaux et **VOTE** donc à l'unanimité pour 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 38.62 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 50.14 %

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal après délibération, **VOTE** pour 2022 les crédits maximums pour les subventions suivantes :

- Aide BAFA	600 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	2 000 €
- Anciens combattants	400 €
- Club 3 ^{ème} Age	800 €
- Concerto Boran	1 400 €
- Coopérative scolaire	1 400 €
- Football Club Boranais	5 000 €
- Jardins Familiaux	400 €
- Le Chemin Blanc	5 400 €
- Les étangs de Boran	300 €
- L'Oise aux livres	1 000 €
- Maison pour Tous	18 000 €
- MPT Chantier Jeunes	5 000 €
- Réserve subvention	3 300 €
- Stakit Club	300 €

Ces montants sont des crédits maximums autorisés, le Conseil Municipal, après délibération :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les crédits en plusieurs fois au fur et à mesure de l'année, selon le nombre de manifestations organisées par l'association et les résultats comptables présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ne pas verser la totalité de la subvention votée, le Conseil Municipal laisse à l'appréciation du Maire et de la Commission Vie Associative et Culturelle de juger l'implication des associations dans la vie communale.

Emprunts

➤ Le financement des travaux d'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne maison de retraite doit faire l'objet d'un emprunt.

La Banque Postale a fait la proposition la plus avantageuse à savoir :

Montant de l'emprunt : 600 000 euros

Durée : 25 ans

Taux fixe : 1,70 %

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cet emprunt dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

➤ Le financement de l'acquisition du bien immobilier sis 2 rue du Château doit faire l'objet d'un emprunt.

La Banque Postale a fait la proposition la plus avantageuse à savoir :

Montant de l'emprunt : 145 000 euros

Durée : 10 ans

Taux fixe : 1,58 %

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cet emprunt dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

Budget Primitif Commune 2022

Le Budget Primitif 2022 équilibré en section de fonctionnement à 2 432 395,56 € et à 1 667 500,62 € en section d'investissement est voté à l'unanimité par 14 voix pour.

Budget annexe « Eau potable » - Vote du compte administratif 2021

Pour le vote du Compte Administratif « eau potable » 2021, le Conseil Municipal désigne Monsieur COUDERT comme Président.

Sous la présidence de Monsieur COUDERT, Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif « eau potable » qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 130 461,09 € et un excédent d'investissement de 22 034,02 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par 12 voix pour.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Meru,
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion,
- **DÉCIDE** d'affecter 130 461,09 € à la section d'exploitation du budget primitif « eau potable » 2022.

Budget Primitif « Eau potable » 2022

Le Budget Primitif « Eau potable » équilibré en section d'exploitation à 130 461,09 € et en section d'investissement à 28 035,56 € est voté à l'unanimité par 14 voix pour.

SE60 Enfouissement des Réseaux rue de Beaumont

Monsieur le Maire présente le programme d'enfouissement des réseaux dans la rue de Beaumont pour coût prévisionnel de travaux de 158 904,68 € avec la participation du SE60.

Le Conseil Municipal après délibération, **VALIDE** le programme de travaux d'enfouissement des réseaux avec le SE60.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Création d'emplois non permanents (école des sports)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- Compte tenu du taux d'encadrement nécessaire aux stages sportifs organisés par l'école municipale des sports, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour les stages suivants :
 - Tennis du 11 au 15 avril,
 - Voile du 11 au 15 juillet
 - VTT du 18 au 22 juillet
 - Golf du 25 au 29 juillet

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer le contrat de travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Numérotation de voirie

Suite à une division, la parcelle AD114 située 28 rue des Courtilles nécessite une numérotation. Le Conseil Municipal, après délibération, **DÉCIDE** d'attribution ainsi qu'il suit les numérotations de voirie :

- parcelle AD114 lot A - 28 bis rue des Courtilles
- parcelle AD114 lot B - 28 rue des Courtilles

Affaires diverses

Points évoqués :

Monsieur le Maire informe ses collègues que nous avons reçu 3 accords de subvention :

- 10 630 € du Conseil Départemental de l'Oise pour l'aménagement du passage doux entre la rue J.J. Courtois et le parc de la Mairie.
- 66 740 € du Conseil Départemental de l'Oise pour l'aménagement de la salle au 6 rue J.J. Courtois.
- 60 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de la salle et du passage doux au 6 rue J.J. Courtois.

Prochaines réunions :

- Samedi 9 Avril 10H : commission « cadre de vie - environnement » : 2ème séance - accompagnement SE60 transition énergétique
- Samedi 23 Avril 10H : le conseil municipal est invité à la présentation du projet de maison médicale, avec visite sur site
- Mardi 10 Mai 20H30 : commission « cadre de vie - environnement » : accompagnement SE60 transition énergétique - feuille de route
- Samedi 18 Juin 10H : réunion de quartier rue Pasteur
- Commission « Urbanisme - travaux », présentation du projet d'aménagement du 6 rue JJ Courtois, avec visite sur site : date à définir.

Manifestations à venir :

- Dimanche 10 et 24 avril : élection Présidentielle
- Du 23 avril au 1^{er} mai : Fête foraine du Carouge
- Dimanche 1^{er} Mai : Brocante de Printemps
- Samedi 7 mai :
 - Carnaval des enfants - 14H30 en centre-ville
 - tournoi de tennis de table de la Maison pour Tous au complexe sportif
 - Atelier potager agroécologique « La Fabrique des Alternatives » à la salle de la Gare
- Dimanche 8 Mai 11H : cérémonie
- Samedi 21 Mai : concert Unisong dans l'église

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

Le Maire,
Jean-Jacques DUMORTIER

